

Règlement intérieur



AAPPMA "L'Aulnoise" de Osnes

Période de pêche :

Du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre

Horaires d'ouverture de la pêche :

La pêche est autorisée 1/2 heure avant le lever du soleil et jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil

Jour(s) de pêche :

Samedi, dimanche, mercredi et jours fériés

Nombre de prises :

3 truites par jour et par pêcheur

Taille minimale de capture :

30 cm

Mode(s) de pêche :

Tout mode de pêche - Hameçon sans ardillon fortement recommandé

Contact : Monsieur ZIMMERMANN Joan +33 6 72 46 31 06

Informations :

Les plans d'eau communaux ne font pas partis de la réciprocité URNE

6 balances maximum par pêcheur pour la pêche des espèces d'écrevisses exotiques envahissantes (écrevisse américaine, signal et rouge de Louisiane)

